Conseil des Droits de l'Homme Procédure EPU Session EPU du 5 au 16 Mai 2008 Pays concerné: France

Contribution présentée par le Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants, organisation non gouvernementales dotée du statut consultatif spécial (MIAMSI),

Promotion et protection des droits de l'homme en France: Système carcéral en France

- 1. Au cours de plusieurs sessions de la commission des droits de l'homme, nous sommes intervenus pour demander à cette commission de prendre des mesures urgentes afin d'atteindre les « *Objectifs du Millénaire* ». Cette préoccupation a fait l'objet de différentes interventions et continue à susciter l'attention de notre mouvement qui considère ces défis comme extrêmement importants pour l'avenir de l'humanité. Notre intervention entre cette fois dans le cadre de la procédure EPU, plus précisément pour la deuxième session de l'EPU consacrée, entre autre, à l'examen du dossier de la France et insiste plus particulièrement sur les conditions du système carcéral en France et sur les violations des droits de l'homme qui y sont liées. De plus, nous exprimons ci-dessous des réserves au sujet du nouveau projet portant sur une loi relative à la rétention de sûreté.
- 2. C'est après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de l'Europe sur les graves problèmes posés par le système pénitentiaire en France. (rapport du Commissaire aux Droits de l'Homme, M. Alvaro Gil-Roblès, février 2006), que plusieurs membres du mouvement français ont lancé une enquête sur ce thème.
- 3. Les membres des équipes de la branche française de notre mouvement (ACI France) sont partie prenante de ce monde carcéral à des titres divers : responsabilités administratives, visites de détenus, aumôneries des prisons, incarcérations, responsabilités juridiques, médicales etc... Nous avons donc sollicité et recueilli des témoignages de personnes qui sont ou ont été en lien direct avec le monde carcéral. Ces témoignages sont le point de départ d'une sensibilisation des différentes équipes du mouvement à ces questions, d'une mise en route éventuelle de rencontres ou soirées débats sur ce sujet, une aide à la prise de conscience des problèmes urgents du monde carcéral au moins en France. Le résultat de ce travail pourrait également être transmis aux personnes compétentes du Conseil de l'Europe et des pouvoirs politiques français concernés.
- 4. Des témoignages de personnes en lien avec le monde carcéral soit directement soit par relations amicales ou institutionnelles (membres des équipes de notre mouvement en France, aumôneries diocésaines des prisons, associations de visiteurs de prisons, service de santé carcérale etc....) sont donc présentés dans notre intervention (voir paragraphes 5 et 6).

5. Nous désirons vous faire part de nos inquiétudes et préoccupations au sujet du projet de loi relatif à la rétention de sûreté et à la déclaration d'irresponsabilité pour cause de trouble mental débattu au moment de la rédaction de ce document au Parlement français:

"Si la prise en compte des victimes d'infraction dans notre droit pénal répond à une attente légitime de prévenir la récidive, l'enfermement illimité d'une personne en raison de sa dangerosité présumée indépendamment de tout acte criminel nous paraît contraire à nos libertés fondamentales et constitutif d'un traitement inhumain et dégradant.

En effet, le concept de dangerosité est flou et aléatoire. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme dans sa note relative à ce projet de loi qui vous a été transmise, relève que « de nombreux travaux attestent du caractère extrêmement aléatoire de la « prédiction du comportement futur ». Que l'évaluation de la « dangerosité » soit faite par un ou deux experts n'apporte pas davantage de garantie scientifique». La CNCDH s'inquiète « de la mise en place de mesures restrictives de liberté sur une base aussi incertaine ».

De plus, ce texte prévoit de s'appliquer aux personnes actuellement condamnées avant la publication de la loi et exécutant une peine privative de liberté en contradiction avec le principe de non rétroactivité de la loi pénale et celui de légalité. "

6. Nous désirons également mentionner le communiqué émanant des aumôniers nationaux de prison en France au sujet du projet de loi détaillé au paragraphe 5:

"Aumôniers de prison, la rencontre régulière des personnes détenues nous rend bien conscients de la gravité des problèmes que soulève le projet de loi relative à la rétention de sûreté. Le manque d'un suivi sérieux, indispensable aux auteurs d'actes graves à l'encontre d'enfants, explique sans doute pour une grande part que ces personnes peuvent représenter un risque réel de récidive à la fin de leur peine.

C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il faut entourer leur remise en liberté de précautions adaptées qui limitent ce risque. Qu'on sanctionne encore des coupables qui ont fini de payer leur dette à la société pose problème : nous l'affirmons sans oublier les personnes victimes de leurs actes, personnes très profondément et souvent définitivement abîmées. Notre travail dans les détentions, c'est aussi de faire patiemment prendre conscience aux coupables des souffrances que subissent encore leurs victimes. L'enjeu de la question est trop important pour qu'elle soit traitée dans l'urgence, en réponse à l'émotion suscitée par un drame malheureux. Pour nous, le sens de la peine se pose en ces termes : rendre un individu condamné partenaire et responsable de la gestion de sa peine et mettre en oeuvre, si nécessaire, une gestion médicale, un travail éducatif et aussi un accompagnement spirituel pour ceux qui le sollicitent.

Si de nombreuses années de prison n'ont pas changé la personnalité d'un coupable, a-t-on pris toutes les dispositions possibles pour qu'il ne récidive pas ? Nous souhaitons que la prochaine loi pénitentiaire inclue dans sa partie concernant le parcours d'exécution de peine (PEP) la nécessité et la possibilité effective pour chaque condamné de traiter ses problèmes d'ordre psychologique et/ou psychiatrique avec des professionnels de la santé. Cela nous paraît la solution la mieux adaptée pour traiter ce problème grave de la récidive des auteurs d'actes criminels. Ce qui suppose qu'on en donne les moyens à l'institution pénitentiaire dont la mission est aussi de réinsérer les personnes détenues. Les aumôniers des différents cultes qui interviennent dans les détentions sont pleinement disposés à prendre leur place dans cet important débat de société et dans la mise en oeuvre de mesures qui pourraient et devraient être prises pour la réinsertion, dès la mise en détention, des personnes condamnées."

7. De plus notre mouvement désire apporter un témoignage touchant les conditions de détention rencontrées dans les prisons françaises, témoignage émanant d'un membre de notre mouvement en France dans une grande ville de province :

"Médecin travaillant dans un centre de soins pour toxicomanes, j'ai été sollicitée par les prisons d'un grande ville française pour animer des réunions de détenus volontaires, pour les aider à réfléchir sur les risques qu'ils prennent pour leur santé quand ils consomment des drogues.

J'interviens 2 heures par semaine avec une collègue infirmière dans des groupes de 8 détenus, pendant 4 séances puis nous changeons de groupe, ce qui nous permet de rencontrer de nombreux détenus. Nous intervenons également à la maison d'arrêt d'une ville voisine, où sont incarcérées les femmes.

Très rapidement, une fois dépassée la méfiance de la 1ère rencontre (s'assurer que nous ne faisons pas partie de l'administration pénitentiaire et qu'ils ne risquent pas de sanction), les détenus s'expriment librement et abordent toutes leurs angoisses autour de l'incarcération. Nous avons très vite compris la nécessité de faire de notre groupe un groupe de parole, où l'on s'écoute avec respect, où chacun peut dire avec ses mots tout ce qu'il ressent ou raconter s'il le souhaite son parcours avant d'arriver en prison. Ces témoignages sont toujours bouleversants.

Ce qui revient le plus souvent :

- « on sait qu'on a une dette à payer à la société, c'est normal qu'on nous enferme, mais est- ce que c'est une raison pour nous traiter comme des chiens, pour nous manquer de respect, pour nous humilier à ce point? »
- qui peut supporter de vivre entassés à quatre dans une cellule de neuf m2, avec des inconnus (qui font peur) et dormir sur un matelas à même le sol quand la prison est pleine?
- qui accepterait de se doucher dans des lieux aussi insalubres, avec des murs moisis, un sol mouillé jonché de détritus, sans même un clou pour accrocher nos vêtements? Sans parler des rats, pigeons, cafards et autres parasites qui font partie du quotidien?
- En prison, on perd tout : son travail, son logement, sa femme et sa dignité
- En prison, on devient complètement dépendant du bon vouloir des surveillants
- La prison, ça rend fou : beaucoup de détenus restent allongés toute la journée, perdent leurs rythmes de vie, ne se lavent plus et prennent des médicaments pour s'abrutir et ne plus penser

Tout le monde reconnaît la vétusté, l'insalubrité et la surpopulation des prisons françaises qui ont souvent été dénoncées ces dernières années (voir le rapport 2005 de l'observatoire international des prisons sur les conditions de détention en France qui décrit toutes les dimensions de l'univers carcéral)

Une de nos grandes questions est justement celle des détenus qui nous disent souvent en arrivant : la situation est de pire en pire et vous raconter ce qui se passe ici ne changera rien de toute façon.

Au début, ces rencontres ont provoqué chez moi une grande révolte devant ce constat des violations répétées de la dignité humaine, avec un sentiment d'être complice du système si je ne faisais rien pour que les choses changent.

J'ai beaucoup appris en faisant participer un surveillant gradé à l'une de nos rencontres; les prisonniers ont pu lui dire toute leur amertume d'être traités ainsi et il les a écoutés avec beaucoup d'humanité et d'empathie; il leur a fait prendre conscience que lui aussi souffrait de travailler dans de telles conditions mais qu'ils étaient tous confrontés au manque chronique de moyens. Il leur a rappelé leurs droits et leur a donné les coordonnées des personnes à qui ils pouvaient écrire s'ils pensaient être victimes de

discriminations, raciales en particulier, ou comme patients psychiatriques. Cette intervention (qui ne dure qu'une ½ heure) a toujours un effet apaisant sur le groupe qui se sent écouté et entendu et découvre que même dans les murs de la prison on peut rencontrer un peu d'humanité.

J'ai également appris du médecin responsable du service (médecin de santé publique) qu'on pouvait dénoncer toutes ces anomalies par le biais de nos rapports qui lui permettent d'interpeller inlassablement l'administration pénitentiaire depuis des années et d'obtenir petit à petit d'infimes avancées. C'est très important pour moi car je me sens investie d'une responsabilité quand les prisonniers me confient tout ce vécu et j'aurais du mal à revenir dans la vie « hors les murs » comme s'il ne s'était rien passé durant ces rencontres.

C'est en cela que l'enquête que notre mouvement propose cette année m'interpelle beaucoup quand elle parle du « lien social »,

- lien social entre l'intérieur et l'extérieur : nous faisons le lien, nous qui circulons entre prison et extérieur, témoins de ce qui s'y vit. Il y a toujours beaucoup d'émotion à la fin du dernier module quand nous nous séparons et ils nous remercient chaleureusement pour ce qui s'est vécu
- lien social entre les prisonniers eux-mêmes qui se découvrent solidaires dans la souffrance de l'enfermement; nous sommes souvent touchées de voir les plus anciens donner des conseils aux jeunes entrants ou s'offrir des cigarettes. La solidarité est encore plus nette chez les femmes qui ont beaucoup de compassion les unes pour les autres et s'entraident naturellement.
- lien entre certains surveillants et détenus quand ils découvrent qu'ils peuvent être respectés et compris

Je pense que pour un chrétien, c'est une expérience extraordinaire car elle donne tout son sens à ce que l'on peut découvrir en rencontrant les « pestiférés » de la société, les plus petits d'entre les hommes. Elle nous apprend l'humilité et la tolérance ; quand on entend leurs parcours de vie, on n'a plus envie de les juger mais seulement de faire un bout de chemin avec eux et de leur témoigner notre respect."

- 8. Au moment d'examiner le dossier de la France dans le cadre de l'EPU, et de procéder à l'examen périodique universel de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme nous souhaitions vous communiquer les réflexions, doutes et prises de position de personnes en lien avec le monde carcéral dont certains sont membres du mouvement français affiliés au MIAMSI. En outre, nous vous demandons de bien vouloir exiger du gouvernement français une prise de position concernant le respect des droits de l'homme dans le cadre de la nouvelle loi soumise à l'approbation du Parlement français.
- 9. Nous prions le Conseil des Droits de l'Homme, conformément à la résolution 5/1, d'inclure notre contribution dans la liste des informations reçues "d'autres parties", et de la mentionner dans le cadre des travaux de compilation effectués par le Haut-commissariat aux droits de l'homme, compilation qui sera soumise au Conseil des Droits de l'Homme dans sa prochaine session.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre contribution.